

République Française

\*\*\*

Alpes de Haute Provence

\*\*\*

Commune de BANON

Séance du vendredi 01 avril 2016

Date de la convocation :  
25/03/2016

Membres en exercice :  
15

Présents :  
12

Votants :  
14

Secrétaire de séance:  
Michèle MOUTTE

*L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.*

**Présents :**

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

**Représentés :**

Madame Cathie MAZZOLINI par Monsieur Joanny BOUNOUS  
Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

**Absents :**

Louis BREMOND

DE 2016 018

**Objet: Convention de participation - Occupation de locaux par la DDFiP 04**

Monsieur le Maire rappelle que les locaux de la Trésorerie sont transférés au sein des bureaux de la mairie de Banon qui met alors à disposition de la DDFiP 04 un local pour accueillir la permanence de la trésorerie de Banon.

Afin de permettre cette mise à disposition, il est proposé la signature d'une convention ayant pour objet la participation aux frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que cette participation s'élève à 70€ par mois et comprend le chauffage, l'électricité, le ménage...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention pour participation aux frais de fonctionnement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER



■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■  
 ■ ■

RF Digne-Les-Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2016 004-210400180-20160401-DE_2016_018-DE



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

51, AVENUE DU 8 MAI 1945  
 04017 DIGNE LES BAINS CEDEX  
 TELEPHONE : 04 92 30 86 00  
[ddfip04@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip04@dgfip.finances.gouv.fr)

**COMMUNE DE BANON**

Place Charles Vial – BP5  
 04150 BANON  
 Téléphone : 04 92 73 20 08  
[mairiebanon-ahp@wanadoo.fr](mailto:mairiebanon-ahp@wanadoo.fr)



**CONVENTION**

**Objet :** participation aux frais de fonctionnement

**Entre :**

**La Commune de BANON,**  
 représentée par Monsieur Philippe WAGNER Maire suivant délibération en date du 01/04/2016  
 d'une part,

et

**La Direction départementale des Finances Publiques,**  
 représentée par Monsieur Carl KILLIUS,  
 Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Directeur du pôle pilotage et ressources,  
 d'autre part.

**Il a été convenu :**

**Article 1 :**

Un local est mis à disposition des services de la DGFIP par la Mairie, pour la tenue d'une permanence par le personnel de la Trésorerie de Forcalquier, au sein des bureaux administratif de la Commune – Place Charles Vial à Banon, à compter du 01/04/2016.

**Article 2 :**

Une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement de la Mairie (chauffage, électricité, ménage...) est fixée à soixante-dix euros par mois. Le montant n'est pas révisable. Ce montant est déterminé par délibération du 01/04/2016.



**Article 3 :**

La participation sera versée annuellement, d'avance sur la base d'un titre de recette émis par la municipalité à l'encontre de la Direction Départementale des Finances Publiques. L'échéance est fixée au 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

**Article 4 :**

Aucune durée n'est fixée à la convention.

**Article 5 :**

Il peut être mis fin à cette convention par l'une ou l'autre des parties par simple lettre avec préavis de deux mois. Dans l'hypothèse d'une résiliation à une date différente de l'échéance annuelle, un remboursement de la participation pourra être demandé au prorata temporis par les services de la DGFIP.

M. Carl KILLIUS

M. Philippe WAGNER